

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 21 - votants : 23 dont 2 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 18 novembre 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/11/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN

Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

Mrs LABROUSSE, MORIN, MOUHICA, Mmes DIABY, GOMES DA COSTA

POUVOIRS : De M. MOUHICA à M. NICOLAS

De Mme GOMES DA COSTA à Mme RANIVOALISON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BADALIAN

Délibération : 2024-11-05

Aménagement de la rue des Chaumes - Acquisition foncière pour la création d'un rond-point - complément

Rapporteur : J. DAVIAUX

Par délibération en date du 08/07/2024, le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour l'acquisition, pour un montant de 65 000€ net vendeur à la SARL Les Chaumes de Fléac, des parcelles non bâties, cadastrées section AI n° 418 de 331 m², AI n° 419 de 22 m², AI n° 427 de 279 m², AI n° 428 de 21 m² et AI n° 431 de 73 m².

L'acquisition de ces parcelles permettra l'aménagement d'un rond-point pour améliorer la sécurité routière.

Suite à oubli, il convient d'acquérir les parcelles suivantes :

Section	N°	Surface	Propriétaire
AI	330 334	1 ca 3 ca	SARL les Chaumes de Fléac
Total :		4 ca	

AR Prefecture

016-211601380-20241118-DCM202411_05-DE
Reçu le 19/11/2024
Publié le 19/11/2024

Le propriétaire a accepté de céder ces parcelles à titre gracieux à la Commune.
Seuls les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention,

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** à titre gracieux, à la SARL Les Chaumes de Fléac, les parcelles non bâties, cadastrées section AI n°330 (1 m²), AI n°334 (3 m²);
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais de notaire
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les actes notariés, pièces et documents afférents.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice - opération 351 - en dépenses d'investissement.

Fait et délibéré à FLEAC, le 18 novembre 2024

Pour copie conforme.

Le Maire,

Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le: **19 NOV. 2024**

Réception du: **19 NOV. 2024**

Mise en ligne le: **21 NOV. 2024**

Le Maire,

Hélène GINGAST